

BELGISCHE KAMER VAN VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

CHAMBRE DES REPRESENTANTS
DE BELGIQUE

INTEGRAAL VERSLAG

MET

VERTAALD BEKNOPT VERSLAG
VAN DE TOESPRAKEN

COMPTE RENDU INTEGRAL

AVEC

COMPTE RENDU ANALYTIQUE TRADUIT DES INTERVENTIONS

COMMISSIE VOOR DE FINANCIËN EN DE BEGROTING

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

dinsdag mardi

21-05-2002 21-05-2002

14:15 uur 14:15 heures

AGALEV-ECOLO Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales

CD&V Christen-Democratisch en Vlaams

FN Front National
MR Mouvement réformateur
PS Parti socialiste
cdH centre démocrate Humaniste

SP.A Socialistische Partij Anders VLAAMS BLOK Vlaams Blok

VLD Vlaamse Liberalen en Democraten

VU&ID Viaamse Liberaien en Democrate
VU&ID Volksunie&ID21

Afkortingen bij de nummering van de publicaties: Abréviations dans la numérotation des publications: $DOC \ 50 \ 0000/000 \quad Parlementair \quad document \quad van \quad de \quad 50e \quad zittingsperiode \quad + \quad DOC \ 50 \ 0000/000$ Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° de basisnummer en volgnummer base et du n° consécutif ORVA ORVA Schriftelijke Vragen en Antwoorden Questions et Réponses écrites CRIV Integraal Verslag,met links het definitieve integraal verslag en CRIV Compte Rendu Intégral, avec, à gauche, le compte rendu rechts het vertaald beknopt verslag van de toespraken (op wit intégral définitif et, à droite, le compte rendu analytique traduit papier, bevat ook de biilagen) des interventions (sur papier blanc, avec les annexes) CRIV Voorlopige versie van het Integraal Verslag (op groen papier) CRIV Version Provisoire du Compte Rendu Intégral (sur papier vert) CRABV CRABV Beknopt Verslag (op blauw papier) Compte Rendu Analytique (sur papier bleu) PLEN Plenum (witte kaft) PLEN Séance plénière (couverture blanche) СОМ Commissievergadering (beige kaft) Réunion de commission (couverture beige)

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants

 Bestellingen:
 Commandes:

 Natieplein 2
 Place de la Nation 2

 1008 Brussel
 1008 Bruselles

 Tel.: 02/ 549 81 60
 Tél.: 02/ 549 81 60

 Fax: 02/549 82 74
 Fax: 02/549 82 74

 www.deKamer.be
 www.laChambre.be

www.deKamer.be www.laChambre.be
e-mail: publicaties@deKamer.be e-mail: publications@laChambre.be

INHOUD

Vraag van de heer André Frédéric aan de viceeerste minister en minister van Begroting, Maatschappelijke Integratie en Sociale Economie over "het koninklijk besluit tot uitvoering van de wet betreffende de proceduregebonden bemiddeling in familiezaken" (nr. 6949)

Sprekers: André Frédéric, Johan Vande Lanotte, vice-eerste minister en minister van Begroting, Maatschappelijke Integratie en Sociale Economie

SOMMAIRE

Question de M. André Frédéric au vice-premier 1 ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Economie sociale sur "l'arrêté royal d'exécution de la loi relative à la médiation en matière familiale dans le cadre d'une procédure judiciaire" (n° 6949)

Orateurs: André Frédéric, Johan Vande Lanotte, vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l' Économie sociale

COMMISSIE VOOR DE FINANCIËN COMMISSION DES FINANCES ET EN DE BEGROTING DU BUDGET

van du

DINSDAG 21 MEI 2002 MARDI 21 MAI 2002

14:15 uur 14:15 heures

La séance est ouverte à 14.21 heures par M. Olivier Maingain, président. De vergadering wordt geopend om 14.21 uur door de heer Olivier Maingain, voorzitter.

Question de M. André Frédéric au vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Economie sociale sur "l'arrêté royal d'exécution de la loi relative à la médiation en matière familiale dans le cadre d'une procédure judiciaire" (n° 6949)

Vraag van de heer André Frédéric aan de vice-eerste minister en minister van Begroting, Maatschappelijke Integratie en Sociale Economie over "het koninklijk besluit tot uitvoering van de wet betreffende de proceduregebonden bemiddeling in familiezaken" (nr. 6949)

<u>01.01</u> **André Frédéric** (PS): Monsieur le président, cette question circule de commission en commission. J'ai déjà eu l'occasion de la poser au ministre de la Justice et, cet après-midi, j'interroge le ministre du Budget sur le même sujet.

Monsieur le ministre, la séparation parentale constitue une période de transition et de réorganisation majeure pour la famille. Pour résoudre ce type de crise, diverses options s'offrent à nous, notamment la médiation familiale qu'il n'est pas nécessaire de vous décrire puisque nous avons voté ce texte il y a quelques mois. Cette médiation permet de réduire les coûts élevés d'une procédure et de limiter l'encombrement des tribunaux qui sont déjà surchargés. Elle responsabilise également les parties, ce qui est une option citoyenne intéressante.

Afin d'encadrer cette pratique développée au gré des initiatives informelles, la loi relative à la médiation en matière familiale dans le cadre d'une procédure judiciaire a été adoptée le 19 février 2001 et publiée au Moniteur belge le 3 avril 2001. Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} jour du sixième mois qui a suivi sa publication au Moniteur.

L'article 6 de cette même loi prévoit que le Roi détermine la manière dont le médiateur en matière familiale est rétribué pour ses prestations, le mode selon lequel le médiateur calcule la rétribution ainsi que la manière dont les parties en sont informées. Le Roi doit également fixer les critères d'agrément minimum auxquels doit répondre le médiateur.

J'ai récemment interrogé le ministre de la Justice pour connaître le

01.01 André Frédéric (PS): Bemiddeling in familiezaken is een interessant alternatief voor een vechtscheiding.

Eind februari 2001 hieromtrent een wet aangenomen. Die bepaalt dat de Koning de manier waarop de bemiddelaar in familiezaken wordt bezoldigd bepaalt, minimale en de erkenningscriteria voor de bemiddelaar vaststelt.

De minister van Justitie, aan wie ik hierover een vraag gesteld heb, deelde mij mee dat er over deze kwestie met u overleg moet worden gepleegd wegens de financiële impact van het op stapel staande koninklijk besluit. Hij hamerde erop dat deze wet, net zoals het ontwerp betreffende de probatie, dreigt te verzanden als er niet voldoende middelen worden uitgetrokken.

Wat is de stand van zaken van het overleg?

délai dans lequel cet arrêté royal pourrait être adopté. M. Verwilghen m'a fait part de son souhait d'aboutir dans les meilleurs délais mais m'a signalé qu'il ne pouvait rien faire tant qu'il n'avait pas l'accord du ministre du Budget, ce qui semble être une réponse fort à la mode ces derniers temps. J'aurais donc aimé interroger le ministre du Budget pour savoir ce qu'il pensait de cette réponse et pour me rassurer en la matière. Bon nombre de familles attendent, en effet, que l'on puisse mettre en application cette procédure demandée par les travailleurs de terrain.

<u>01.02</u> **Johan Vande Lanotte,** ministre: Monsieur le président, monsieur Frédéric, c'est bien entendu encore une fois la responsabilité du ministre du Budget qui est mise en cause.

Une décision a été prise par le Conseil des ministres auquel participent tous les ministres. Ce conseil a estimé que le projet en question était intéressant. Et après avoir reçu l'arrêté royal, le 22 février, le conseil a décidé que les ministres du Budget et de la Justice devaient se concerter en ce qui concerne la problématique budgétaire.

Jusqu'à présent, je n'ai pas reçu de demande du ministre de la Justice à ce sujet. Le contrôle budgétaire 2002 n'a pas fait l'objet de demande de crédit supplémentaire. Pour être honnête et pour éviter que l'on passe son temps à se renvoyer la balle, je voudrais vous dire qu'il est improbable que des crédits supplémentaires soient alloués. Il ne serait, en effet, pas correct de dire le contraire.

Je vous rappelle que la loi sur les assurances entrera également en vigueur en 2002. J'espère donc que le budget de 2003 pourra prévoir des crédits supplémentaires. Mais vous savez que le budget 2002 est assez rigide et strict. C'est donc seulement en 2003 que des crédits supplémentaires pourront être envisagés.

01.03 André Frédéric (PS): Monsieur le président, je voulais m'assurer que tout cela serait inscrit au premier semestre 2003 de façon à répondre concrètement aux engagements que nous avons pris devant les citoyens.

L'incident est clos. Het incident is gesloten.

La réunion publique de commission est levée à 14.29 heures. De openbare commissievergadering wordt gesloten om 14.29 uur. O1.02 Minister Johan Vande Lanotte: De ministerraad heeft hieromtrent beslist dat de minister van Justitie met zijn collega van Begroting overleg moet plegen over het budgettaire aspect van deze materie. Ik heb tot nu toe geen verzoek in die richting ontvangen van de minister van Justitie. Het is overigens weinig waarschijnlijk dat er voor 2002 extra kredieten zullen worden uitgetrokken.

Zoals u weet wordt de wet betreffende de verzekeringen eveneens van kracht in 2002.

Ik hoop dat er in 2003 middelen zullen kunnen worden uitgetrokken voor dit ontwerp.

01.03 André Frédéric (PS): Ik dank de minister voor zijn bevestiging in verband met het toekennen van de nodige middelen in 2003.